

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-009-11139/21/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "NPNRU - Castellane Bricarde" à Marseille 9240

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, a réformé la politique de la ville en créant un nouveau cadre pour la politique de la ville et en renouvelant ses outils d'intervention, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sont donc remplacés, par un contrat de ville unique mis en œuvre à l'échelle intercommunale. Par délibération 15/0500/UAGP du 29 juin 2015, le conseil communautaire de Marseille Provence Métropole approuvait le Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020.

Signé le 17 juillet 2015 par plus de 50 partenaires, au rang desquels l'Etat, la Région, le Département, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les villes de Marseille, La Ciotat, Septèmes-les-Vallons et Marignane, divers acteurs économiques et sociaux, les bailleurs sociaux et leurs organisations, ce contrat de ville s'inscrit dans les orientations de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et définit le cadre contractuel général des interventions à conduire pour les quartiers les plus en difficulté dans l'objectif d'y améliorer la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, de favoriser le développement économique et asseoir les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le renouvellement urbain s'inscrit pleinement dans les ambitions du contrat de ville et en constitue un levier essentiel. La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre, les objectifs et les moyens du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain cible à l'échelle nationale 200 Quartiers Politique de la Ville d'intérêt national et 200 Quartiers Politique de la Ville d'intérêt régional, avec un concours financier (répartis entre subventions et prêts bonifiés Action Logement) de 10 milliards d'€.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ceux sont 21 Quartiers dont 11 d'intérêt national (9 à Marseille, 1 à Miramas et 1 à Port de Bouc) et 10 d'intérêt régional (5 à Marseille, 1 à Vitrolles, 1 à Aix, 1 à Port de Bouc, 1 à Martigues et 1 à Salon).

Les 11 quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- Centre Nord / Saint-Mauront (Marseille PRIN)
- Air Bel (Marseille PRIN),
- Saint-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers (Marseille PRIN)
- Frais Vallon / La Rose (Marseille PRIN)
- Flamants / Saint-Barthélemy / Font Vert (Marseille PRIN)
- Saint-Antoine/ Bricarde /Castellane (Marseille PRIN) faisant ici l'objet du présent rapport
- Solidarité / Kallisté (Marseille PRIN)
- La Savine (Marseille PRIN)

- La Cabucelle / Les Crottes (Marseille PRIN)
- La Maille I (Miramas PRIN)
- Les Aigues-Douce (Port-de-Bouc PRIN)

Un protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain relatif au territoire Marseille Provence, a été signé le 21 décembre 2017 avec l'ANRU. Il a permis de préciser l'ambition des projets à mettre en œuvre et de mobiliser les moyens d'ingénierie permettant la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.

Une convention cadre pour la Métropole Aix Marseille Provence a été délibérée le 24 octobre 2019 en conseil de la Métropole ; elle permet d'intégrer la définition du cadre stratégique et organisationnel métropolitain, ainsi que la définition et le financement des moyens dédiés, de la reconstitution de l'offre et les relogements dans le logement social neuf avec minoration de loyer dans l'ensemble des quartiers identifiés par le NPNRU.

Suite aux études conduites dans le cadre du protocole de préfiguration, il a été convenu de porter une intervention conséquente de renouvellement urbain dans les dix prochaines années sur le secteur La Castellane/ La Bricarde.

Les orientations encadrant cette intervention ont été présentés en Comité d'Engagement de l'ANRU le 27 février 2020.

Dans le contexte urbain des quartiers concernés, centralité métropolitaine, et étant donné la proximité à la A55 et à des importants pôles économiques GPMM, Zone Franche, Grand Littoral, l'enjeu du renouvellement urbain sur ce secteur sera en premier lieu de reconquérir une attractivité résidentielle, de réussir une intégration urbaine des quartiers au tissu environnant, de sortir de la spirale de dégradation des conditions de vie, afin que ces territoires puissent s'intégrer pleinement dans la dynamique métropolitaine

Situé dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, le QPV Castellane Bricarde d'environ 37,5 ha regroupe plus de 6 900 habitants. L'habitat collectif social construit entre les années 1971 et 1973 comprend 1921 logements répartis entre trois entreprises sociales pour l'habitat (ERILIA, LOGIREM et UNICIL).

Le projet de territoire sur ce secteur est décliné en terme de renouvellement urbain autour de 4 axes :

❖ Habitat – la reconfiguration des îlots et diversification du patrimoine

- Avec avant tout l'objectif d'éradiquer la spécialisation du quartier et la dépréciation du patrimoine, d'apaiser le cadre de vie des habitants afin de diversifier progressivement les produits logements
- Reconfigurer les îlots par des démolitions ciblées créant des ouvertures et des nouveaux accès aux quartiers, permettant de réduire les tailles monumentales des résidences, des résoudre les dysfonctionnements enduits pas la surdensité et favorisant ainsi l'appropriation des espaces par les habitants

689 logements démolis ciblés (pour installer la trame urbaine publique et désenclaver)

50 logements LLS neufs sur site (jauge maximale).

❖ Ouverture reconnexion, mobilité et développement économique– opérations d'aménagement d'ensemble

Cette thématique, qui vise à la sécurisation des quartiers par l'ouverture et la mobilité, se décline sur l'ensemble des maîtrises d'ouvrage avec :

- La création d'une trame viaire et d'espaces publics métropolitains au sein des quartiers bailleurs prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures.
Ces opérations regroupent les rues de désenclavement pour Castellane :
- 3 axes traversant Est /Ouest permettant de désenclaver le cœur du quartier et de générer un flux (rue Yves Giraud, la rue du Pescadou reliant plusieurs équipements et le mail central où sa

- continuation piétonne le long du jardin Barnier Mollard permettra de renforcer la liaison Castellane Bricarde et d'accéder à des équipements publics
- 1 chemin piéton Nord Sud pour Castellane reliant la piscine au bras vert du canalet de Marseille se trouvant en lisière du quartier
- Sur la Bricarde : 1 axe Nord Sud désenclavent le quartier et connectant bd Barnier et l'avenue Millie Mathis
- L'organisation du réseau de transport : extension tram et création PEM de Saint-Antoine et Saint-André
 - La création d'une trame « verte » - la connexion des plusieurs espaces naturels en tant que axes piétons structurants et vecteurs des mobilités : parc de la Jougarelle, jardin Barnier Mollard et coteau Canova
 - Dans le cadre des réhabilitations et résidentialisations des immeubles la création d'installations/aménagements pour soutenir la mobilité active
 - Réduction des freins psycho – sociaux à travers des programmes pédagogiques dans les établissements scolaires et dans les centres sociaux
- ❖ Favoriser l'épanouissement des jeunes en faisant des équipements publics des leviers d'attractivité résidentielle
- Amélioration des équipements publics création de pôles d'équipements, en favorisant la mixité des usages, la mutualisation et la synergie entre les équipements : restructuration d'un groupe scolaire et reconfiguration des deux autres groupes scolaires, création d'une crèche associative, relocalisation d'un centre social et reconfiguration pour l'autre.
 - La création d'un réseau d'acteurs de la réussite éducative
- ❖ Favorisant un urbanisme circulaire et l'économies des ressources
- Aménagements d'espace verts « équipements nature » afin d'activer un corridor écologique pour la préservation de la nature et de la biodiversité.
 - Soutien d'un urbanisme circulaire avec la valorisation des matériaux des démolitions en tant que réel gisement de matières premières réutilisables sur l'ensemble des réaménagements du projet. Démarrage d'une dynamique circulaire avec possibilité de réinsertion non délocalisable
 - Soutenir l'efficacité énergétique via la requalification du parc de logements existants,
 - Création des espaces publics avec un traitement de perméabilisation des sols,

Du point de vue du déroulement opérationnel de l'intervention, il a été établi l'engagement prioritaire des opérations de désenclavement (démolitions et aménagements espaces publics) Le comité de Pilotage s'est tenu en novembre 2021 pour examiner la programmation complémentaire pour laquelle le concours financier de l'ANRU sera sollicité lors d'un nouveau Comité d'Engagement prévu le premier trimestre 2022.

Le NPNRU Castellane Bricarde – fera ensuite l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU via une convention, dont l'objectif de signature est fixé fin 2022.

Seront concernés par les premiers démarrages opérationnels du NPNRU en 2022, les actions suivantes :

Sur La Castellane et La Bricarde:

- engagement du processus de relogement des ménages concernés par les premières démolitions de logements sociaux (sous MO bailleur) en 2022
- lancement des premières actions de réhabilitation des bâtiments (sous MO bailleurs) en 2022
- lancement des études de maîtrise d'œuvre des premières opérations d'espaces publics (sous MO AMP)
- lancement des premières opérations d'aménagement transitoire (sous MO AMP)
- La restructuration du groupe scolaire (sous MO VdM) en 2021
- **La relocalisation du centre social de la Castellane en 2022**

Les engagements financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la convention NPNRU de La Castellane La Bricarde représentent la somme de 24 420 000 euros TTC sur 10 ans.

Sur la base de cette enveloppe, il sera sollicité auprès de l'ANRU et ses partenaires une participation financière de 8°250°000 euros.

Les engagements financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont répartis en quatre familles distinctes d'intervention financières au sein du PRIN de La Castellane La Bricarde :

- Maître d'ouvrage du pilotage et de l'ingénierie du NPNRU. En tant que porteur des projets NPNRU, la Métropole Aix Marseille Provence pilote les études et les moyens d'ingénierie associées au projet.
 - Un budget de 3 312°000 euros TTC nécessaire au pilotage à l'ingénierie et la concertation-communication du projet NPNRU de La Castellane La Bricarde a été estimée pour une période 10 ans.
- Maître d'ouvrage d'opération en aménagement. Par ses compétences métropolitaines, la Métropole est MO des opérations de voiries et d'espaces publics.
 - Un budget de 17 868 000 euros TTC a été estimé pour conduire cette opération (études, acquisition foncière, travaux, réseaux, mobiliers et espaces verts).
- Maître d'ouvrage d'opération en investissement pour l'installation de Maison du Projet dans le cadre de l'opération d'aménagement du NPNRU.
 - Un budget de à 240 000 euros TTC a été estimée pour l'installation de la Maison du Projet ;
- Partenaire financier dans les projets NPNRU. La Métropole accorde une subvention réglementée aux opérations de requalification du patrimoine au sein des NPNRU.

Les opérations de réhabilitation et de restructuration des logements locatifs sociaux sont sous la maîtrise d'ouvrage des bailleurs. Les opérations de requalification concernant 769 logements et représente un coût estimé à 44 000 000 euros TTC par les bailleurs.

L'opération d'investissement n°2022100300 "NPNRU - Castellane Bricarde" d'un montant de 24 420 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 221240BP du programme 24, doit être affectée pour en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 24 420 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de

paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2022100300 "NPNRU - Castellane Bricarde" pour un montant de 24 420 000 euros TTC, rattachée au programme 24, code AP 221240BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2022 :	265 000 euros TTC
Année 2023 :	2 442 000 euros TTC
Année 2024 :	2 442 000 euros TTC
Années suivantes :	19 271 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ